

Loi Climat : 2040, fin d'une ère pour les poids lourds à énergies fossiles

14 AVRIL 2021



La filière est remontée contre une « taxation qui va pénaliser les entreprises françaises dans un secteur très concurrentiel », insiste le délégué général de l'OTRE à L'Antenne.

Écotaxe régionale et avantage fiscal en suppression

Toujours dans le projet de loi Climat, deux dispositions visant le transport routier adoptées le 10 avril en première lecture à l'Assemblée cristallisent les tensions : la mise en place hypothétique d'une écotaxe dans les régions volontaires et une trajectoire progressive de suppression d'un avantage fiscal sur le gazole routier à l'horizon 2030. Échaudée par le mouvement des « bonnets rouges » sous François Hollande, la majorité défend très prudemment les mesures visant les poids lourds dans le projet de loi Climat et Résilience qui suscite l'ire des transporteurs routiers. La filière est remontée contre une « taxation qui va pénaliser les entreprises françaises » dans un secteur très « concurrentiel », insiste Jean-Marc Rivera, délégué général de l'OTRE. ... [Lire la suite de l'article](#)